



Avant

www.recyclermonbateau.fr



Après

**VOTRE BATEAU EST VIEUX,
IRRÉPARABLE, NON NAVIGABLE ?
L'APER, VOUS PERMET DE
DÉCONSTRUIRE,** recycler et valoriser
votre bateau de plaisance en fin de vie,
GRATUITEMENT, dans l'un de ses
centres agréés. Vous faites un geste écologique,
responsable et durable.

Le Saviez-vous ?



Tout le monde peut faire déconstruire
gratuitement son bateau.*



L'industrie nautique française est la première
au monde à mettre en place ce service.



En à peine 1 an d'existence, plus de 1000 bateaux
ont déjà été déconstruits par l'APER.

Quels bateaux sont éligibles ?

Tous les bateaux de plaisance de 2,5m à 24m,

immatriculés en France : bateaux à moteur, voiliers,
jet-skis, conçus pour la navigation de plaisance, en mer
et en eaux intérieures.

Seuls les engins de plage (planches à voile, kayaks,
pédalos...) et les bateaux professionnels (pêche,
transport de passagers...) ne sont pas concernés.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Tout propriétaire ou détenteur d'un **bateau de plaisance**
en fin de vie : particulier, professionnel, port de plaisance,
collectivité...

Pourquoi faire déconstruire mon bateau ?

*Pour gagner
de la place
dans mon
jardin.*

*Pour ne plus payer
inutilement une place
au port ou des frais de
gardiennage.*

*Pour laisser la mer
aussi belle que le jour
où je l'ai trouvée.*

*Pour dépolluer
la plage en
face de chez
moi.*

Nous avons tous une bonne raison de nous occuper de
notre vieux bateau. L'essentiel est d'agir dans le respect de
l'environnement, grâce à l'APER.

Comment ça marche ?



Je me rends sur **www.recyclermonbateau.fr** pour
créer mon compte et remplir une demande en ligne.



Je suis contacté par le déconstructeur agréé
le plus proche et je choisis la meilleure solution pour
le transport.



Le bateau est livré au centre et déconstruit.



L'APER se charge des formalités administratives
(désimmatriculation et radiation de pavillon).

**À tout moment de ma démarche, j'ai accès à un
accompagnement téléphonique, personnalisé et
gratuit.**

Que devient mon bateau ?

**Il est dépollué puis démantelé. Les matériaux sont triés,
acheminés et valorisés dans les filières adaptées.**

Aujourd'hui, en moyenne, les bateaux confiés à l'APER sont
valorisés à 70% sous forme de recyclage matière ou de
production d'énergie, par des professionnels agréés.

L'objectif est d'atteindre 100% dans les prochaines années.

* Le déséchouage éventuel et le transport ne sont pas pris en charge.

Qui sommes nous ?

L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) est un éco-organisme national créé par la Fédération des Industries Nautiques, agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Sa mission est d'organiser, gérer et financer la déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie sur l'ensemble des territoires français (métropole et outremer).

Qui finance la déconstruction des bateaux ?

Déconstruire un bateau représente un coût. Celui-ci est financé par les metteurs sur le marché (constructeurs, importateurs, distributeurs) à travers le paiement d'une éco-contribution sur la vente des bateaux neufs depuis le 1^{er} janvier 2019 et par une dotation provenant de la fiscalité applicable aux bateaux de plaisance.

*Homme libre, toujours tu chériras la mer !
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme
Dans ce sublime et si fragile paysage
A ton environnement tu as toujours fait attention
Et quand il en sera fini de ton embarcation
Tu penseras à la solution recyclage**



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Association pour la Plaisance Éco Responsable
10 quai d'Austerlitz - 75013 Paris
Tél. 01 44 37 04 02 - contact@aper.asso.fr

www.recyclermonbateau.fr

